

Physician Payment Review Board
Commission de révision des
paiements effectués aux médecins



Rapport annuel

2018-2019

**Physician Payment
Review Board**

151 Bloor Street West, 9th floor
Toronto ON M5S 1S4

Telephone 416-327-8512
Toll free 1-866-282-2179
TTY 416-326-7TTY (889)
TTY Toll free 1-877-301-0TTY (889)
Facsimile 416-327-8524

**Commission de révision des
paiements effectués aux médecins**

151, rue Bloor ouest, 9^e étage
Toronto ON M5S 1S4

Téléphone 416-327-8512
Sans frais 1-866-282-2179
ATS 416-326-7889
ATS sans frais 1-877-301-0889
Télécopieur 416-327-8524



Le 28 juin 2019

L'honorable Christine Elliott
Vice-première ministre et ministre de la Santé
Bureau de la vice-première ministre et ministre de la Santé
777, rue Bay, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N3

**OBJET : Rapport annuel de la Commission de révision des paiements effectués aux
médecins**

Madame la Ministre,

Au nom de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins, j'ai l'honneur de soumettre le Rapport annuel de 2018-2019.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Catherine Egerton*
Vice-présidente, Commission de révision des paiements effectués aux médecins

* Le mandat du Dr Ross Male à titre de président a expiré le 31 décembre 2018.

Table des matières

Table des matières	1
Message de la vice-présidente.....	2
Pouvoir législatif et mandat.....	3
Mission	3
Faits saillants des activités.....	3
Élections à la Commission	3
Développement professionnel	3
Mise à jour du cadre d'indemnisation	4
Statistiques de cas.....	4
Résumé des activités	4
Normes de service.....	5
Membres	5
Médecins	6
Membres du public (31 mars 2019).....	6
Personnel.....	7
Finances.....	7

Message de la vice-présidente

Au nom de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins (CRPEM), j'ai l'honneur de soumettre notre Rapport annuel pour l'exercice financier de 2018-2019.

La CRPEM a reçu le mandat de tenir des audiences à l'égard des différends relatifs aux paiements entre les médecins et le directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario. Son rôle n'est pas de promouvoir des changements au modèle de facturation des médecins en Ontario, mais plutôt de se prononcer dans des appels qui lui sont faits selon la *Loi sur l'assurance-santé*.

En 2018-2019, la Commission a reçu 14 demandes d'appel, et plus de 93 % des affaires ont été résolues par un retrait ou par un règlement avant une audience. Elle a aussi tenu une audience dans le cadre d'une demande d'appel reçue à l'exercice précédent.

La CRPEM reçoit l'appui de médecins et de membres du public ainsi que d'employés qui se sont engagés à perpétuer l'excellence de ses services destinés à la population ontarienne. Je me réjouis à l'idée d'entamer la prochaine année et de contribuer au travail continu de la Commission, qui est une partie importante d'un cadre de vérification des paiements aux médecins responsable et transparent en Ontario.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Catherine Egerton', with a stylized, cursive script.

Catherine Egerton, vice-présidente

Commission de révision des paiements effectués aux médecins

Pouvoir législatif et mandat

La Commission de révision des paiements effectués aux médecins (CRPEM) est un organisme de décision indépendant, constitué en vertu du paragraphe 5.1 de la *Loi sur l'assurance-santé* (la Loi). Elle exerce ses pouvoirs et responsabilités conformément à la Loi et à l'annexe 1 de cette loi, ainsi qu'en vertu de la *Loi sur l'exercice des compétences légales* et du pouvoir que lui confère la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

La CRPEM tient des audiences concernant les différends entre les médecins et le directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario au sujet des paiements. Quand un différend de facturation entre un médecin et le directeur général ne peut être résolu par la voie d'une formation ou d'une autre forme d'assistance, elle offre un processus d'appel qui est indépendant du ministère de la Santé.

Mission

La Commission de révision des paiements effectués aux médecins s'est engagée à fournir des services de très grande qualité au public et à être un partenaire important dans la prestation des soins de santé en Ontario pour toutes les parties intéressées, conformément à son mandat, énoncé dans la section précédente.

Faits saillants des activités

Élections à la Commission

Des élections pour le poste de président, deux postes de vice-président d'autres postes au comité exécutif ont eu lieu durant l'assemblée générale annuelle de 2018 de la CRPEM. Elles ont conduit à la nomination du Dr Ross Male comme président, pour un troisième mandat, ainsi qu'à la nomination de trois vice-présidents (deux membres du public et un membre médecin) et de cinq membres du comité exécutif (membres du public et membres médecins).

Développement professionnel

L'assemblée générale annuelle de 2018 nous a donné l'occasion de renseigner les membres sur les activités de la Commission et ses attentes quant aux pratiques décisionnelles, aux obligations des membres, aux responsabilités et aux meilleures pratiques, ainsi que de rappeler aux membres leurs obligations en matière d'éthique en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Les membres des comités ont également reçu une formation avant de statuer sur une affaire en 2018-2019. Les comités de la CRPEM reçoivent toujours une formation avant de statuer

sur une affaire compte tenu du petit nombre de dossiers actifs de la Commission et du peu d'expérience que possèdent les membres de la Commission en matière d'arbitrage.

Mise à jour du cadre d'indemnisation

En 2018-2019, la CRPEM a révisé le cadre de rémunération et d'indemnisation de ses membres issus du public et de la profession médicale. Il s'agissait de clarifier les paramètres de remboursement des frais de déplacement, de repas et d'accueil engagés par les membres dans le cadre de leurs fonctions. Le cadre a été établi conformément aux politiques et directives établies par le Ministère pour les dépenses et les indemnités journalières des personnes nommées à un organisme public et respecte la *Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil*.

Statistiques de cas

Résumé des activités

En 2018-2019, la CRPEM a reçu 14 demandes d'appel.

Les niveaux d'appels actifs de la Commission ont tendance à fluctuer, et les demandes reçues ont été beaucoup moins nombreuses en 2018-2019 qu'à l'exercice précédent. Il incombe au médecin ou au directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario de faire appel d'une décision rendue par l'Assurance-santé de l'Ontario auprès de la CRPEM.

Veuillez noter, au sujet des statistiques ci-dessous, qu'un médecin peut présenter plusieurs appels à la CRPEM pour le même problème de facturation et que ces appels peuvent être regroupés pour les besoins d'une conférence préparatoire ou d'une audience. Par exemple, le nombre de cas supérieur à la moyenne observé en 2014-2015 était le résultat de plusieurs demandes d'appel déposées par un seul médecin à propos d'un ou de plusieurs services fournis à de multiples patients.

La Commission peut aussi mener plusieurs conférences préparatoires pour la même affaire lorsqu'elle essaie de restreindre les points litigieux avant l'audience ou qu'elle essaie de résoudre un différend de facturation.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Appels reçus	53	13	10	32	14
Conférences tenues sur des cas	93	17	3	41	10
Affaires entendues ¹	0	1	2	1	1

¹ Comprend les audiences relatives aux requêtes (p. ex. : qui sont du ressort de la CRPEM) et aux appels.

Affaires résolues ²	33	15	25	32	15
Décisions rendues	0	1	2	1	1

Normes de service

L'objectif de la CRPEM est de respecter les normes de service ci-dessous dans 80 % des cas. En 2018-2019, l'une des normes a été respectée dans plus de 80 % des cas. Durant l'exercice à venir, la Commission veillera à ce que les deux normes soient respectées.

Norme de service	Résultats en 2018-2019
Accusés de réception pour les demandes d'appel dans les 10 jours ouvrables.	71 % des appels ont fait l'objet d'un accusé dans les 10 jours ouvrables suivant leur réception et la mise en appel de la décision³.
Le temps moyen pour un appel à partir de la réception jusqu'à la fermeture du dossier sera de moins de 10 mois, sauf si la Commission donne du temps supplémentaire à la demande d'une des parties.	80 % des appels clos en 2018-2019 ont été résolus en moins de 10 mois. - Le délai moyen pour résoudre un appel, de la réception jusqu'à la fermeture du dossier, était de moins de 7 mois.

Membres

La CRPEM est composée de médecins et de membres du public, nommés par le gouvernement de l'Ontario.

Elle doit comprendre au moins 26 et au plus 30 membres qui seront nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre, selon les exigences suivantes :

- Au moins 20 et au plus 30 membres seront des médecins, la moitié d'entre eux sera choisie par la ministre pour sa recommandation, et la moitié sera sélectionnée par l'Association médicale de l'Ontario pour la recommandation de la ministre. Si l'Association ne propose pas assez de candidats pour nommer les 20 médecins au

² Fait référence aux affaires résolues à la suite d'une décision ou qui n'ont pas pu continuer en raison du retrait d'un appel, d'une sphère de compétence inexistante ou d'une fermeture de dossier pour des raisons administratives.

³ Pour prendre acte de l'appel, la CRPEM doit avoir reçu une copie de la décision du directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario. La réception tardive de cette décision peut repousser l'accusé de réception par la Commission. Le rendement par rapport à la norme de service est calculé à partir de la date à laquelle la CRPEM est en possession d'une demande pour un appel et de la décision du directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario.

moins, la ministre pourra en recommander suffisamment pour respecter ou dépasser l'exigence minimale.

- Au moins 6 et au plus 10 membres seront issus du public, et non de la profession médicale.

Au 31 mars 2019, il y avait 7 membres médecins et 5 membres du public. En 2018-2019, la CRPEM recrutera davantage afin d'être bien constituée.

Tous les membres de la CRPEM sont nommés à temps partiel.

Médecins

Nom	Spécialité	Première nomination	Fin du mandat
Melanie Beaton	Médecine interne, gastroentérologie	Avril 2010	Avril 2020
Shawn Kao	Médecine pédiatrique	Avril 2010	Avril 2020
Robert Lane	Chirurgie générale	Juillet 2012	Juillet 2022
Naveed Mohammad	Médecine d'urgence, traumatisme	Avril 2010	Avril 2020
Anthony Naassan	Hématologie et oncologie	Octobre 2014	Octobre 2019
Michael Nicolle	Médecine neuromusculaire et électrodynamique	Avril 2010	Avril 2020
Navdeep Nijhawan	Ophtalmologie	Janvier 2013	Janvier 2023

Membres du public (31 mars 2019)

Nom	Première nomination	Fin du mandat
Tammy Balitsky	Avril 2010	Avril 2020
Louise Bélanger-Hardy	Février 2018	Février 2020
Suzanne Craig (vice-présidente)	Avril 2014	Avril 2019
Catherine Egerton (vice-présidente)	Avril 2010	Avril 2020
Sonia Ouellet	Février 2018	Février 2020

Personnel

La Commission comporte 21 employés au Secrétariat des conseils de santé du ministère de la Santé. Le Secrétariat est dirigé par une registrateure et comprend une équipe de soutien de direction, une équipe de gestion de cas, une équipe de soutien administratif et une équipe informatique.

Les employés du Secrétariat des conseils de santé fournissent aussi un appui à quatre autres organismes décisionnels : la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS), la Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS), le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (POAVHC) et le Comité d'admissibilité médicale (CAM). Les bureaux de la CRPEM et les salles d'audience à Toronto sont aussi partagés avec ces autres organismes décisionnels. De plus, le Secrétariat des conseils de santé traite les demandes d'indemnités journalières et de remboursement des dépenses présentées par les membres du public qui siègent aux ordres de réglementation des professions de la santé.

La structure de partage des ressources permet de réaliser des gains en matière d'efficience financière et opérationnelle, notamment de transférer des ressources en fonction des quantités d'appels des organismes décisionnels qui peuvent varier. Ce modèle de ressources partagées suit également les tendances observées récemment dans le secteur de la justice administrative en Ontario vers un regroupement des organismes.

Finances

Les renseignements financiers ci-dessous ne comprennent pas les salaires et les traitements du personnel du Secrétariat des conseils de santé ni les frais liés à ses installations, car ces dépenses sont partagées entre la CRPEM, la CARPS, la CARSS, le Comité de révision pour le POAVHC et le CAM et soutiennent la fonction du Secrétariat des conseils de santé qui consiste à traiter les demandes d'indemnités journalières et de remboursement de dépenses des membres du public qui font partie des ordres de réglementation de la santé.

Catégorie de dépenses	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Paielements d'indemnités journalières à temps partiel	16 465	21 128	27 502	15 805	17 626
Déplacements ⁴	2 315	1 991	2 643	374	2 434
Services juridiques	34 900	14 436	8 486	12 230	33 043

⁴ Peut comprendre le transport, l'hébergement ou les repas.

Autres services, fournitures, etc. ⁵	4 006	3 246	12 189	13 755	8 337
Total	57 686	40 801	50 820	42 164	61 440

⁵ Peut comprendre les services de traduction, les services de conversion de documents publics dans un format accessible, l'accès à une base de données juridiques, l'affichage, etc.